

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Table des matières :

PREAMBULE	2
I. Contexte général	3
II. Contexte LOCAL	3
FONCTIONNEMENT	5
III. Les dépenses totales	5
1-1. Depenses de gestion des ordures ménagères residuelles	6
1-1.1. Résultats jusqu'en 2020	6
1-1.2 Dépenses de gestion des OMR - Orientations pour 2021 et les années suivantes	10
1-2. Les depenses de traitement de la dechetterie	11
1-2.1. Résultats jusqu'en 2020	11
1-2.2. Evolution et orientations pour 2021	12
1-3. Les charges générales	14
1-3.1. Résultats jusqu'en 2020	14
1-3.2. Evolution et orientations pour 2020	14
1-4. Structure des effectifs et dépenses en personnel	15
1-4.1. Structure des effectifs	15
1-4.1. Charges de personnel	15
IV. Les Recettes totales	17
V. Analyse de la dette	18
INVESTISSEMENTS	19
I. Travaux de restructuration du grenouillet	19
1-1. Rappel de l'historique	19
1-2. Bilan de l'année 2020	19
II. Autres investissements	20
CONCLUSION GENERALE	21

PREAMBULE

Le « débat d'orientation budgétaire » (DOB) est prévu par la loi 92-125 du 6 février 1992 (article L2312-1 du CGCT). Il doit se tenir dans la période de deux mois précédant le vote du budget.

Le présent document a été établi selon les dispositions du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Il intègre également les nouvelles dispositions introduites par la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Il permet de préparer dans les meilleures conditions le vote du budget en abordant les grandes orientations qui caractériseront ce budget.

I. CONTEXTE GENERAL

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics connaissent une période de crise depuis quelques années, issue de la conjonction de deux phénomènes : d'une part l'augmentation des dépenses à la charge des administrations locales (nouvelles exigences règlementaires, environnementales, transfert de compétences par l'Etat et nouvelles missions imposées par la Loi...) D'autre part, une raréfaction des recettes : baisse des dotations de l'Etat, crise économique ralentissant les recettes de fiscalité... Ces phénomènes ont impacté directement les budgets des collectivités locales.

Dans le domaine des déchets, ce phénomène est particulièrement prégnant. Le traitement des déchets coûte de plus en plus cher, compte tenu de nouvelles exigences environnementales: poursuite des objectifs de valorisation des déchets, de performances de collecte, etc. Ces difficultés budgétaires sont accrues sur notre territoire vauclusien du fait d'une absence de concurrence effective sur le marché du traitement et de la stratégie de hausse des prix appliquée par l'opérateur en situation de quasi-monopole. Ainsi, en 2019, à l'occasion du renouvellement de son marché, le SIECEUTOM accusait une augmentation de près de 40% du tarif de traitement de ses déchets ménagers par incinération, à prestation équivalente.

L'année 2020 s'inscrit dans cette tendance difficile. De surcroît, elle a été marquée par une crise sanitaire sans précédent : la pandémie de COVID-19.

Au niveau national, la pandémie a entraîné les conséquences suivantes :

- crise économique due à l'arrêt de nombreuses activités. Il en ressortira une importante baisse des recettes fiscales et sociales
- forte augmentation de la dépense publique pour amortir les effets du confinement (chômage partiel, aides diverses...)
- Nouvelles dépenses liées à la protection des populations (masques, gel hydroalcoolique...)

Les effets décrits ci-dessus touchent également les collectivités locales qui ont été nombreuses à investir dans du matériel de protection, à destination de la population et de leurs agents. Elles seront également touchées à l'avenir par la baisse des recettes fiscales. L'épidémie a également touché directement les effectifs de la fonction publique qui ont dû se pourvoir en moyens supplémentaires pour assurer la continuité du service public.

Enfin, la pandémie a également eu des répercussions sur les prix des prestations de service. Celles-ci ont augmenté en raison des dépenses supplémentaires engendrées à la charge des opérateurs économiques (baisse de productivité, matériel supplémentaire...)

II. CONTEXTE LOCAL

L'année 2020 pour le SIECEUTOM a été marquée par les évènements suivants :

Elle constitue la première année de fonctionnement du nouveau quai de transfert du Grenouillet, après la réhabilitation du site, et le nouveau fonctionnement en régie sur l'activité de transfert.

En outre, c'est la première année complète comptant la totalité de la population du nouveau territoire du syndicat, de 87 991 habitants, après les entrées successives de nouvelles communes pour LMV au cours de l'année 2018 et COTELUB en 2019.

La pandémie n'a pas eu de répercussions directes sur le fonctionnement du syndicat, le service ayant pu être assuré en continuité et aucun agent n'ayant été touché par la maladie. L'un des agents d'accueil du quai de transfert étant considéré à risque, des aménagements ont été rendus nécessaires pour lui permettre de ne pas être en contact direct avec les usagers du site. L'accueil des déchets a été assuré normalement.

La difficulté principale a résidé dans le départ du directeur au mois de mars, lequel n'a pu être remplacé qu'au mois d'août. Le syndicat a donc fonctionné 5 mois sans directeur.

Les tonnages de déchets ont connu une augmentation par rapport à l'année précédente de l'ordre de 3,06%. Il n'a pas été constaté de baisse importante de production issue de la période de confinement, ainsi qu'on aurait pu l'anticiper.

Le prix des prestations est resté stable en ce qui concerne tant le transport que le traitement des différents flux.

Néanmoins, 2020 se caractérise par une importante augmentation des dépenses, par l'introduction de nouvelles communes du territoire de COTELUB. Celles-ci ayant intégré le SIECEUTOM en juillet 2019, leur population pèse entièrement à partir de l'année 2020.

Enfin, 2020 est l'occasion de faire un bilan de l'investissement sur le quai de transfert, les travaux de réhabilitation étant terminés.

FONCTIONNEMENT

III. LES DEPENSES TOTALES

Les dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) extraites des comptes administratifs des cinq dernières années sont présentées dans le tableau ci-dessous (le CA 2020 sera soumis à l'approbation du prochain comité syndical).

	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES TOTALES	3 516 048	3 696 541	3 976 880	4 615 518	5 025 838

On constate que les dépenses ont augmenté significativement par rapport à 2019 : + 8.89 % en raison d'une part de la forte augmentation des coûts de traitement des OMr, d'autre part de l'augmentation de la population du territoire.

Pour mémoire, l'augmentation du prix du traitement des OMr est le résultat du dernier appel d'offres, l'unique candidat SUEZ ayant augmenté de près de 40% ses tarifs. Cette augmentation subie en juillet 2019 produit ses pleins effets sur une année entière en 2020. Cette évolution était cependant prévue au BP 2020.

L'augmentation de la population est issue de l'intégration des communes de Cadenet et Cucuron, à compter de juillet 2019. Comme pour l'augmentation des prix, les pleins effets de cet élargissement, sur une année pleine, se produisent en 2020.

Le montant total des dépenses reste inférieur aux estimations du BP 2020 qui tablait sur une plus forte augmentation des tonnages d'OMr à traiter que celle observée et conduira donc à un CA 2020 excédentaire.

Le tableau ci-dessous montre la forte hausse sur le poste de gestion des OMR qui impacte significativement l'ensemble des dépenses. Les autres dépenses augmentent également mais nous allons revenir plus en détail sur ces observations et leurs explications sachant que l'année 2020 est la première année complète de fonctionnement des nouvelles installations et de reprise en régie de la prestation de transfert.

DETAIL DES DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020
GESTION DES OMR	2 603 029	2 725 044	3 118 467	3 699 287	4 237 618
GESTION DU TRI DES EMBALLAGES	669 495	754 779	653 466	684 945	586 599
Charges Générales	243 524	216 718	204 947	231 286	201 621

EVOLUTION 2019-2020					
538 331	+ 14,55%				
-98 346	-14,36%				
26 339	-12,83%				

1-1. DEPENSES DE GESTION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

1-1.1. RESULTATS JUSQU'EN 2020

Suite à la fermeture de la déchetterie professionnelle, le site n'accueille plus les fermentescibles professionnels : depuis 2018 il n'y a donc plus de correction à apporter aux dépenses de gestion des OMR.

	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES DE GESTION DES OMR	2 599 721	2 723 213	3 118 467	3 699 287	4 237 618

Les dépenses de gestion des OMR montrent une hausse de + 14.55 % entre 2019 et 2020.

On rappelle que la gestion des OMR regroupe les opérations de transfert (sauf pour COTELUB), de transport et de traitement.

Le tableau ci-après détaille les dépenses correspondantes.

€ TTC	2016	2017	2018	2019	2020
TRANSFERT	196 070	220 144	241 324	193 468	130 429
TRANSPORT	207 422	212 727	241 464	269 376	284 555
TRAITEMENT	2 196 229	2 290 341	2 635 679	3 236 443	3 822 635
Тотаих	2 599 721	2 723 213	3 118 467	3 699 287	4 237 618

EVOLUTION 2019- 2020				
-63 039	-32,58%			
15 178	5,63%			
586 192	18,11%			
538 331	14,55%			

En commençant par le poste de dépense principal, c'est-à-dire le traitement, on observe une hausse de +18.11 % qui découle essentiellement de l'augmentation du coût de traitement initiée en juillet 2019 (+ 39,90 % sur le tarif d'incinération) conjuguée à une augmentation des tonnages (+3,06 %) suite à l'augmentation de la population.

Ainsi, en 2020 la population du SIECEUTOM passe de 81 592 à 87 991 habitants sur une année entière, après extension du périmètre aux communes de Cadenet et Cucuron, intégrées à COTELUB. Toutefois, l'augmentation des tonnages (+ 3,06%) n'est pas proportionnelle à celle de la population (+7,84%), ce qui témoigne d'une baisse de la production d'OMr par habitant.

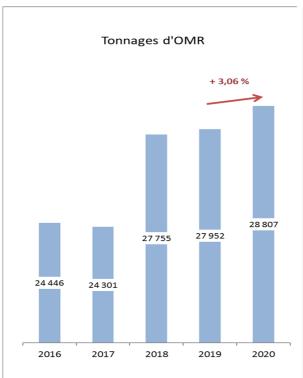
Le renouvellement du marché de transport en 2019 et l'augmentation des tonnages ont aussi entrainé l'augmentation des dépenses liées au transport. Là encore, par les effets en année pleine des faits générateurs survenus en cours d'année 2019, l'année 2020 connait une augmentation de +5,63% sur le transport.

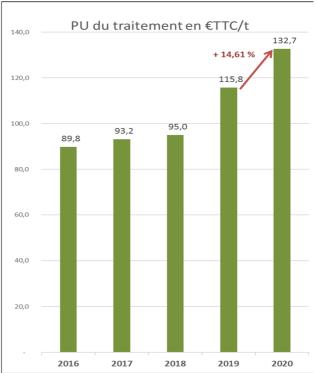
Enfin le transfert sur le site du Grenouillet (qui ne concerne pas COTELUB) affiche à l'inverse une baisse de - 32,58 % en raison des modifications du mode d'exploitation liées à la mise en service des nouvelles installations (arrêt du marché de prestations Véolia).

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des paramètres impactant les dépenses de traitement des OMR.

On observe que le prix unitaire de traitement augmente donc de façon très importante (+14,61%).

Le tonnage total pris en charge par le SIECEUTOM se stabilise malgré une augmentation de la population du SIECEUTOM via l'extension du périmètre de COTELUB





Production moyenne d'OMR/habitant :

Les ratios de production d'OMR et de coût ramené à l'habitant sont présentés par les tableaux ci-après pour un habitant moyen du syndicat. Après une forte hausse en 2018, la production d'OMr par habitant est significativement redescendue en 2019 et poursuit sa décroissance en 2020.

OMR	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prod. Kg/hab.	347	337	330	342	327	324

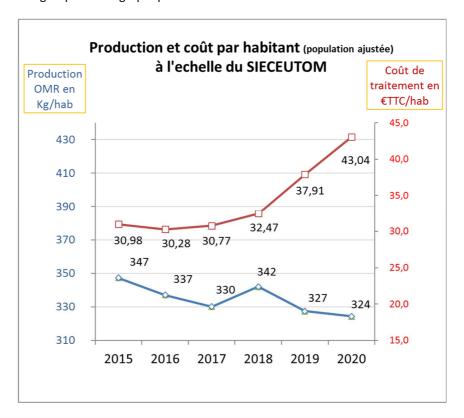
Rappelons à cet égard que cette évolution s'inscrit dans les objectifs de la Loi et du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, puisque l'objectif assigné aux collectivités est une baisse de -10% de la production des déchets ménagers entre 2010 et 2020.

Coût moyen du traitement par habitant :

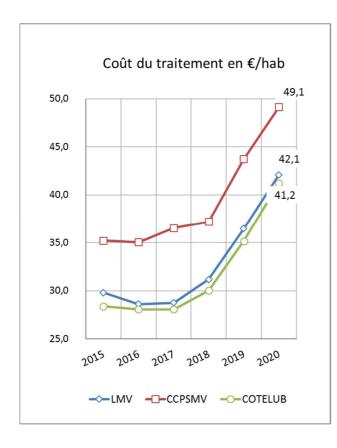
Compte tenu de l'augmentation des coûts de traitement à la tonne évoquée précédemment, on observe logiquement une hausse importante du coût par habitant malgré la baisse de production.

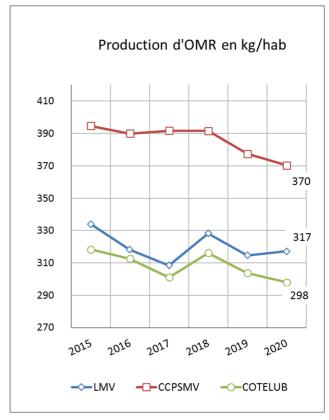
Traitement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
€TTC/HAB.	30,98	30,28	30,77	32,5	37,9	43,04

Ces résultats sont regroupés sur le graphique ci-dessous.



Les ratios relatifs aux différentes communautés adhérentes sont portés sur les graphiques qui suivent.





<u>Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour les communautés adhérentes selon les clés des statuts (mutualisation des coûts de transport)</u>

Aux termes des statuts, les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des OMr sont réparties comme suit :

- Transfert : dépenses réparties au prorata de la population entre LMV et la CCPSMV, seules utilisatrices du quai de transfert du Grenouillet.
- Transport : dépenses réparties au prorata de la population, entre les 3 EPCI membres
- Traitement : dépenses réparties au prorata des tonnages.

LMV

€TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TRANSFERT	122 891	124 208	136 836	159 033	128 812	86 996
TRANSPORT	101 200	99 648	98 873	122 264	133 030	135 853
TRAITEMENT	992 610	963 469	1 009 905	1 293 381	1 552 259	1 803 235
Тотаих	1 216 701	1 187 325	1 245 615	1 574 678	1 814 102	2 026 084
TONNAGES	11 128	10 724	10 833*	13 619 *	13 406	13 589
POPULATION	33 611	33 611	33 713	40 704	41 762	42 009

^{*} Yc Robion

CCPSMV

€TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TRANSFERT	71 100	71 862	83 308	82 291	64 656	43 433
TRANSPORT	58 551	57 652	60 196	63 265	66 773	67 825
TRAITEMENT	720 631	719 156	760 135	783 385	916 052	1 030 799
Тотаих	850 281	848 671	903 639	928 940	1 047 481	1 142 057
TONNAGES	8 079	8 005	8 154	8 249	7 912	7 768
POPULATION	19 446	19 446	20 525	21 062	20 962	20 973

COTELUB

€TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TRANSFERT						
TRANSPORT	50 903	50 122	53 658	55 935	69 573	80 877
TRAITEMENT	511 374	513 604	520 301	558 913	768 132	988 601
Тотаих	562 276	563 726	573 959	614 849	837 705	1 069 478
Tonnages	5 733	5 717	5 581	5 886	6 634	7 450
POPULATION	16 906	16 906	18 296	18 622	21 841	25 009

1-1.2 Depenses de gestion des OMR - Orientations pour 2021 et les années suivantes

Les dépenses de gestion des OMR en 2021 sont à estimer dans un contexte financier dont les principaux paramètres sont présentés ci-dessous :

- Les économies en matière de coûts d'exploitation du site du Grenouillet, par l'abandon du fonctionnement externalisé par prestation et la reprise en régie de la prestation de transfert, vont se poursuivre.
- Le prix du traitement H.T. va se maintenir et sans doute connaître une légère augmentation en cours d'année par l'effet des clauses de révision des prix (de l'ordre de +2% en général).
- Le taux de TVA qui est de 10% devrait rester à ce niveau,
- Le taux de TGAP sur l'incinération va évoluer à la hausse de +5€ par tonne.

La Loi de finances pour 2021 prévoit une succession de hausses de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Ce niveau de taxe diffère selon le mode de traitement, du plus vertueux au moins écologique, pour inciter les collectivités à faire des choix de traitement des déchets plus vertueux. Le mode de traitement des déchets le plus impacté est celui du stockage (enfouissement des déchets). En cette matière, l'objectif du gouvernement est clair : mettre fin à ce mode d'élimination des déchets. C'est ainsi que la TGAP passera de 24€ à 59€ d'ici 2024 sur les prestations d'enfouissement. Les autres modes de traitement sont frappés de cette augmentation plus ou moins fortement en fonction des performances de valorisation. En ce qui concerne l'incinération sur le site de Vedène, la TGAP actuellement de 12€ sera facturée 17€ en 2021. Notons que cette augmentation se poursuivra chaque année pour atteindre 25€ en 2025. L'unité de Valorisation Energétique de Vedène, grâce à des performances en matière de production d'énergie, peut prétendre à une bonification de la TGAP. Ainsi, elle était de 6€ en 2020. L'exploitant régularise en fin d'année le montant définitif en fonction des résultats de performance du site. Toutefois, cette TGAP bonifiée augmente également de 5€ et passera à 11€ au lieu de 6€. Ainsi, qu'elles que soient les performances de l'usine et le taux retenu, il augmentera de +5€ quoi qu'il en soit.

En matière de prévision budgétaire, à noter également que la bonification sur la TGAP (régularisation des -6€ /t en fin d'année) ne bénéficie qu'aux tonnages incinérés. Or, l'exploitant SUEZ détourne régulièrement des tonnages en enfouissement, lors des arrêts techniques de l'UVE. Le montant de la régularisation reste donc incertain pour le syndicat et le budget devra prévoir le mandatement de la TGAP maximale. Les régularisations éventuelles viendront abonder le budget en recettes exceptionnelles mais ne sont pas comptabilisées dans le budget primitif.

Pour 2021 les dépenses seront donc à nouveau en hausse en particulier sur le poste traitement des OMr.

En matière de tonnage, l'année 2020 avait été marquée par une hausse issue de l'augmentation du périmètre du syndicat, comme précédemment expliqué. Pour 2021, l'objectif consiste à stabiliser ces tonnages malgré l'évolution démographique naturelle du territoire. Des actions sont à mener pour poursuivre l'objectif de réduction de la production de déchets, mais aucune baisse du tonnage total ne peut valablement être anticipée. Le budget intègrera une légère hausse correspondant à l'augmentation de la démographie, de l'ordre de +1%.

Pour la préparation du BP 2021, on prendra donc en compte les tonnages suivants :

	2020	2021
LMV	13 589 T	13 800 T
CCPSMV	7 768 T	7 900 T
COTELUB	7 450 T	7 600 T

1-2. LES DEPENSES DE TRAITEMENT DE LA DECHETTERIE

1-2.1. RESULTATS JUSQU'EN 2020

Le fonctionnement de cette partie de l'installation a évolué de façon importante sur 2019 en raison de l'avancement des travaux et de la mise en service des nouveaux équipements :

- Durant le premier semestre 2019 l'activité déchetterie a été assurée sur les nouveaux quais « provisoires » construits pour assurer la continuité de service. Cela a conduit à un fonctionnement sans compactage de la collecte sélective et donc à des surcoûts de transport.
- A partir de septembre 2019 et suite au démarrage effectif de la nouvelle installation, le compactage des emballages ménagers de LMV et CCPSMV a repris progressivement.
- En 2020, le fonctionnement a pris effet de manière normale sur une année entière. Un premier bilan des coûts d'exploitation en régie peut donc être fait.

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des déchets réceptionnés ont donc été directement impactées par ces évolutions. Elles sont regroupées dans le tableau suivant :

Année	2018	2019	2020
Dép. totales	653 466	687 874	586 599

Ventilation des dépenses	2018	2019	2020
Ensemble des prestations déléguées à des sociétés privées + amortissement	564 087	573 960	535 533
Salaires et charges	81 717¹	77 912	40 156
Entretien-réparations	7 662	36 002	10 910

Tonnages entrants	2 109	2 135	2 305
PU moyen € TTC/t	310	322	254

On observe une hausse des tonnages (+ 7,98%).

Dans la nouvelle configuration du site, les dépenses principales sont liées aux coûts de tri/traitement et de transport des emballages ménagers dont l'augmentation est en rapport avec l'évolution des tonnages.

Néanmoins, la forte baisse des coûts de transfert issus du fonctionnement en régie, permet d'afficher une dépense moyenne à la tonne de 254 € TTC/t, soir une baisse de − 21,03%.

En dehors des OMr, le syndicat ne traite plus que 2 flux issus de la collecte sélective : les emballages ménagers et les cartons.

¹ Il a été déduit le remboursement du traitement indiciaire de l'agent du Syndicat en arrêt de travail (accident du travail) par l'assurance des risques statutaires

Les quantités en sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Apports en tonnes	2019	2020	Evolution
CARTONS	193	272	+ 40,9%
EMB MEN LMV	1 450	1 518	+ 4,7%
EMB MEN CCPSMV	492	515	+ 4,8%
Totaux	2 135	2 305	+ 8,0%

On constate une augmentation de l'ensemble des flux et en particulier des cartons (+ 40,90%).

L'évolution du tonnage des cartons accueillis sur le site résulte des nouveaux apports réalisés par la CCPSMV. Rappelons que les cartons sont collectés auprès des professionnels.

En matière d'emballages ménagers, cette augmentation résulte des politiques publiques, incitant à une meilleure valorisation des déchets. L'objectif est de réduire la production d'OMr et augmenter la part de matériaux valorisables issus de la collecte sélective. Les 3 EPCI membres du syndicat poursuivent cet objectif à travers des actions de communication et un meilleur maillage du territoire en points de collecte.

1-2.2. EVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2021

L'essentiel des dépenses relatives à la collecte sélective est constitué des prestations de service de transport/évacuation et de tri des emballages ménagers. Le précédent marché en vigueur a pris fin au 31 décembre 2020. Le syndicat a procédé à une nouvelle mise en concurrence pour l'attribution de nouveaux marchés.

A l'occasion de ce renouvellement, le prix de la prestation de tri connait une augmentation importante, pour les motifs suivants :

- Augmentation de la redevance dûe par le prestataire au syndicat propriétaire du centre de tri de +20€
- Perte de productivité et hausse des dépenses dûes à la crise sanitaire
- Forte hausse des dépenses d'assurance, du coût de l'énergie
- Détérioration du taux de valorisation des matières (aggravation du taux de refus des collectivités clientes) couplé à l'augmentation des coûts de traitement de ces refus (hausse TGAP, baisse des prix de revente du CSR)
- Durcissement des conditions de reprise des matériaux

Ainsi, le prix passe de 173€ H.T. par tonne pour LMV et 181€ HT par tonne pour la CCPSMV en 2020, au prix harmonisé pour les 2 collectivités de 220 € H.T. par tonne, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le syndicat a négocié une clause incitative qui permettra de faire baisser ce prix grâce à une meilleure performance de tri. Plus le taux de refus (indésirables dans les emballages) baissera, plus le prix diminuera. Tous les efforts doivent donc être réalisés en ce sens.

La prestation de transport reste stable, malgré un changement d'opérateur.

La valorisation des cartons connait une nouvelle hausse aboutissant à une recette de revente (le prix était à 0€ depuis quelques mois). Mais la part de recette reste résiduelle.

A noter cependant que la TVA sur les prestations de « collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages et des autres déchets que les collectivités peuvent collecter et traiter sans sujétions techniques particulières » passe de 10% à 5,5% en 2021. Les marchés de transport des emballages ménagers et des cartons et de tri des emballages bénéficieront de cette baisse. Rappelons que s'agissant de dépenses de fonctionnement, la TVA n'est pas récupérée sur ces prestations.

Enfin, il faut compter sur une augmentation des tonnages d'emballages pour les motifs évoqués ci-dessus et la poursuite des actions de communication des EPCI de collecte. Cela se traduira par une augmentation des dépenses du syndicat. Toutefois, les EPCI membres qui perçoivent les soutiens liés à la collecte sélective, verront leurs aides augmentées également. Selon les autorités, le service du tri est censé s'équilibrer grâce à

ces soutiens et aux produits de revente des matériaux. Les collectivités ont donc intérêt à poursuivre l'objectif de report des OMr vers la collecte sélective.

En matière de revente des matériaux, les tendances sont les suivantes :

- Toujours des difficultés sur la filière du plastique
- Un rebond sur la reprise des cartons (hausse de la demande pour fabrication d'emballages)
- Un retour à la normale sur les métaux, repartant à la hausse.

Le SIECEUTOM, pour sa part, ne perçoit que les recettes de revente des matériaux non pris en charge dans le cadre des contrats de garantie de reprise conclus par les EPCI de collecte : JRM/papiers/gros de magasin issus du tri. Ces recettes restent faibles et ne pèsent pas sur le budget.

1-3. LES CHARGES GENERALES

1-3.1. RESULTATS JUSQU'EN 2020

La décomposition des charges générales est présentée dans le tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020
CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 777	45 977	48 760	54 108	59 438
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL (ADMINISTRATIF)	145 379	139 464	133 284	132 466	100 344
CHAPITRE 65: AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ELUS)	13 141	14 618	11 587	11 745	11 914
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES (INTERETS EMPRUNTS)	1 126	537	39	21 496	26 459
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENT)	34 102	15 770	11 277	11 471	3 465
AUTRES	0	352	0	0	0
Тотаих	243 524	216 718	204 947	231 286	201 621
	T	T	Г	Г	г

RAPPEL DEPENSES TOTALES	3 516 048	3 696 541	3 976 880	4 615 518	5 025 838
RATIO CHARGES GENERALES/DEPENSES TOTALES	6,9%	5,9%	5,2 %	5,0 %	4,0%

Le montant des charges générales baisse globalement en 2020 par l'effet de la diminution des opérations de transfert entre section de fonctionnement et d'investissement et la baisse des charges de personnel administratif. Cette baisse est ponctuelle et due à l'absence de directeur pendant une période de 5 mois.

A noter que le ratio sur les dépenses totales continu de baisser à 4,0 %.

1-3.2. EVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2021

Pour 2021 les charges générales devraient avoir tendance à augmenter principalement en raison du remboursement des intérêts d'emprunt et de l'augmentation des amortissements, suite à l'investissement sur le quai de transfert. Les charges de personnel devraient remonter (effet ponctuel de la vacance de poste de directeur en 2020). Cependant, elles n'atteindront pas le niveau de 2018, compte tenu d'une rémunération inférieur au poste de directeur à l'occasion du recrutement intervenu en août 2020.

1-4. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES EN PERSONNEL

1-4.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Le tableau ci-dessous résume la structure des effectifs du syndicat

	2018	2019	2020**	PROSPECTIVE 2021
FONCTIONNAIRES TITULAIRES	3	4,5*	4,5	5
AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTE PERMANENT	1	1	0,5	0
AUTRES AGENTS NON TITULAIRES	1	0,5	0	0
EFFECTIF TOTAL	5	6	5	5

^{*}YC un agent en arrêt maladie puis en retraite.

L'année 2020 a été marquée par :

- La titularisation de deux agents contractuels au poste d'agent d'accueil du quai de transfert en août et septembre 2020.
- Le départ du directeur du SIECEUTOM en mars 2020
- Le recrutement d'un nouvel agent au poste de directeur, arrivé au 1^{er} août 2020

Le tableau ci-dessous présente la répartition par filière pour 2021 :

FILIERE PROFESSIONNELLE	FONCTIONNAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	AUTRES AGENTS NON TITULAIRES
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	0	0
FILIERE TECHNIQUE	3	0	0
TOTAL	5	0	0

1-4.1. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges en personnel pour l'année 2020 et la prospective pour 2021 sont présentées dans le tableau cidessous

	2019	2020	PROSPECTIVE 2021
TRAITEMENT INDICIAIRE + INDEMNITE COMPENSATRICE HAUSSE CSG	120 725	103 098	115 000
SFT	1 262	1 835	1 850
REGIME INDEMNITAIRE	38 411	40 151*	40 750
BONIFICATION INDICIAIRE	1 312	1 687	1 690
TOTAL	161 710	146 771	159 290

^{*} yc congés payés, prime covid et indemnisation CET

^{**} Un agent non titulaire parti courant de l'année et un agent titulaire arrivé en cours d'année.

A ces charges se rajoutent les charges sociales, les coûts de formation, la médecine préventive, l'assurance du personnel, la protection sociale, etc.

Le temps de travail est de 1 607 h. Cette durée a été fixée par délibération n°14-14 du 07/03/2014 et modifiée par la délibération n°15-20 du 13/11/2015.

En 2020, cent trente quatre heures supplémentaires ont été effectuées pour un coût de 3 098 €.

L'année 2020 connait une baisse importante des charges de personnel compte tenu d'une vacance au poste de directeur pendant presque 5 mois.

La reprise en régie de l'exploitation du quai de transfert s'est traduite par une augmentation des charges de personnel, pour une partie en 2019 et en 2020 sur une année pleine.

Pour 2021, on peut anticiper une stagnation de ces charges, eu égard à une rémunération de la nouvelle directrice inférieure à celle de son prédécesseur.

IV. LES RECETTES TOTALES

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à 5 144 040 €. Elles sont en hausse de 408 852€, soit +8,6 %, par rapport à 2019. Elles intègrent des remboursements et pénalités diverses (pénalités sur marché de transport, remboursement d'une partie de la TGAP...)

Les recettes principales sont regroupées dans le tableau ci-dessous. On constate que ce sont les participations des communautés adhérentes qui représentent la plus forte part, soit près de 93%.

Il est évident que ce sont les dépenses relatives à la gestion des OMR et en particulier à leur traitement qui ont le plus impacté le calcul des montants des participations.

Comptes administratifs	2016	2017	2018	2019	2020
Chap. 70 - Prod. de services et vtes div.	63 935	67 753	42 051	18 998	2 633
Chap. 74 - Participations	3 668 287	3 535 206	3 815 000	4 586 349	4 774 585
Chap. 74 - Participations pour rbst dette	1 270	688	117	8 187	176 165
Chap. 75 - Autres produits				1	1
Chap. 76 - Produits financiers	31	43	52	52	40
Chap. 77 - Pénalités + rbst TLE	57 546	26 984	144 720	118 672	176 174
Chap. 013 - Atténuations de charges	32 783	31 247	20 010	2 930	14 441
Totaux	3 823 852	3 661 922	4 021 950	4 735 188	5 144 040

Il est rappelé que les participations des communautés sont établies au moment du vote du BP pour équilibrer les dépenses prévisionnelles et que ces participations sont réajustées en fonction des dépenses réelles de l'exercice précédent.

On note une poursuite de la baisse des recettes liées à la vente de matériaux résultant pour partie de la chute du cours du carton.

Pour information, le tableau ci-dessous rappelle le détail des participations des collectivités adhérentes.

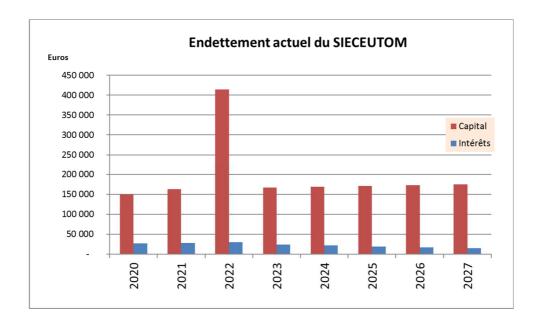
	2016	2017	2018	2019	2020
LMV	1 873 702	1 803 808	2 108 768	2 415 400	2 445 077
CCPSMV	1 124 955	1 085 711	1 101 700	1 255 381	1 287 866
COTELUB	669 630	645 687	604 532	915 568	1 041 643
Totaux	3 668 288	3 535 206	3 815 000	4 586 349	4 774 585

V. ANALYSE DE LA DETTE

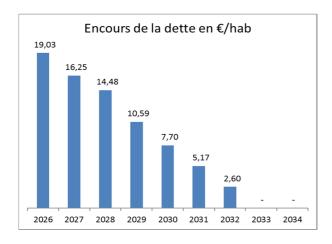
Le graphique ci-après présente le détail de la dette et de son évolution entre 2020 et 2027.

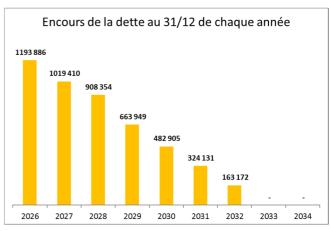
A noter qu'avant 2020, l'endettement du syndicat était égal à 0.

L'année 2020 correspond au début du remboursement de l'emprunt contracté pour les travaux de rénovation du quai de transfert du Grenouillet, dont une première partie a été réalisé en 2019.



L'objectif des travaux était de compenser le montant des investissements à rembourser annuellement (intérêts + capital) par les économies faites sur les coûts d'exploitation (arrêt du contrat avec Véolia et optimisation des ressources humaines).





INVESTISSEMENTS

I. TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU GRENOUILLET

1-1. RAPPEL DE L'HISTORIQUE

L'année 2017 a été consacrée à la réalisation des études de détail, aux études complémentaires (géotechnique, topographiques...), à l'obtention des autorisations administratives et du permis de construire ainsi qu'au lancement des consultations de travaux.

Conformément à la délibération prise lors du comité du 13 décembre, une demande d'emprunt à taux fixe pour un montant de 2 350 000 € correspondant à l'estimation du montant HT des travaux à l'issue du PRO a été effectuée et inscrite au budget 2018.

Les marchés de travaux ont été attribués après négociation au cours du premier trimestre 2018 avec un démarrage de chantier qui a eu lieu au deuxième trimestre 2018.

Les travaux se sont poursuivis en 2019 et le site réhabilité a été mis en service en septembre 2019.

L'année 2020 est donc la première année complète de mise en exploitation du nouveau quai de transfert.

1-2. BILAN DE L'ANNEE 2020

Au titre de l'année 2020, les dépenses d'investissement ont été constituées pour l'essentiel du paiement du solde des travaux. Certains lots n'ont été réceptionnés qu'en janvier et février 2020. Il a également été procédé à la restitution des retenues de garanties appliquées sur les paiements, pour les travaux dont l'année de parfait achèvement était terminée. Ces libérations de garanties vont se poursuivre encore en 2021, compte tenu des dates de réception des différents lots (1 an après réception du lot).

Une partie des investissements prévus n'aura pas été réalisée : une partie des espaces verts ainsi que la fermeture du bâtiment dévolu à la collecte sélective, sur lequel porte le litige avec le maître d'œuvre.

En ce qui concerne les espaces verts, il est proposé de les faire réaliser par une autre entreprise. Contact a été pris avec le lycée agricole La Ricarde à L'Isle-sur-la-Sorgue, aux fins de faire réaliser cette prestation par les élèves de l'établissement. Ce type de conventionnement permet de former les élèves et représente un coût moindre pour le maître d'ouvrage. Le syndicat attend un retour sur les disponibilités des classes.

En ce qui concerne la fermeture du bâtiment, deux stratégies sont envisageables :

- attendre la décision du juge administratif relativement au litige sur la conception du bâtiment. Le recours au fond a été déposé début novembre 2020. Plusieurs mois seront encore nécessaires pour obtenir une décision, nonobstant la possibilité pour le défendeur de faire appel d'une décision qui serait en faveur du SIECEUTOM.
- Réaliser les travaux avant cette décision. Cette hypothèse est possible, dans la mesure où le défendeur ne conteste pas la nature des travaux réalisés. Il n'est donc pas nécessaire de les constater à nouveau. A cet égard, rappelons que l'achèvement des travaux tels que prévus initialement permettra d'une part le déchargement dans les bennes à cartons par gravité, d'autre part d'éviter les envols dans le bâtiment accueillant les emballages ménagers. L'absence de fermeture permet au vent de s'engouffrer et entraîne l'envol des emballages et des papiers.

II. AUTRES INVESTISSEMENTS

Pour 2021 les investissements prévus sont liés au fonctionnement du site :

- Il est à prévoir un budget pour la maintenance et l'entretien des équipements. Les travaux terminés entre septembre 2019 et février 2020 ont bénéficié d'une garantie d'un an. Certains équipements sont garantis pendant 2 ans. Dans leur ensemble, l'essentiel des équipements ne seront plus sous garantie en 2021, impliquant des opérations de maintenance préventive et d'éventuelles réparations curatives, payantes.
- Par ailleurs, les emballages ménagers sont déchargés dans des caissons compacteurs, pour en réduire le volume avant expédition vers le site de traitement. Le site est pourvu de deux caissons compacteurs qui étaient la propriété du SIECEUTOM avant la réhabilitation du site. Ils ont été conservés. L'un d'eux connait de graves dysfonctionnements empêchant son utilisation normale. Il fonctionne aujourd'hui en vitesse réduite, ce qui allonge les temps de déchargement. Les réparations sont évaluées à près de 9.000 euros aux termes d'un devis de réparation. Compte tenu de l'âge de ce matériel, des réparations précédemment réalisées et du risque de ne pas retrouver la même efficacité en dépit de ces réparations (le matériel connait déjà des ralentissements constants depuis un sinistre commis sur le matériel), le syndicat a intérêt à procéder au renouvellement de ce matériel âgé de plus de 15 ans.

Il sera donc proposé au comité, au titre du budget 2021 :

- une enveloppe de maintenance-entretien, à renouveler chaque année.
- une enveloppe au titre d'un nouvel investissement pour l'acquisition d'un nouveau caisson compacteur.

CONCLUSION GENERALE

Dépenses de fonctionnement

Le poste principal de dépenses de fonctionnement est celui lié à la gestion des OMR. Il a augmenté de l'ordre de +14,55 % en 2020 en raison principalement d'une augmentation des coûts de traitement suite au renouvellement du marché au 1^{er} juillet 2019 (augmentation d'environ + 40%) et d'une augmentation de la population du SIECEUTOM à la même date (communes de Cadenet et Cucuron), ayant produit leurs effets pleinement en 2020.

Ces augmentations n'ont pas pu être compensées par la baisse des coûts d'exploitation résultant de la mise en service des nouveaux équipements.

A l'échelle de la déchetterie les dépenses sont en baisse de -14,72%, malgré une hausse des tonnages, grâce à la mise en œuvre du nouveau fonctionnement sur le quai de transfert, en régie.

Au final on observe donc sur 2020 une augmentation des dépenses totales de l'ordre de +8,89%.

Sachant que les dépenses dépendent principalement de la production de déchets et des prix unitaires des marchés, les perspectives pour 2021 sont les suivantes :

- Concernant la production des ordures ménagères: elle devrait être stable, à périmètre constant.
 Néanmoins, il est prudent d'anticiper une légère hausse correspondant à l'évolution démographique naturelle du territoire. Ces paramètres restent aléatoires et dépendent aussi beaucoup des actions de terrain des EPCI de collecte.
- Le prix du traitement des OMr va continuer d'augmenter, cette fois par l'effet de la hausse de la fiscalité (hausse de la TGAP)
- En matière de collecte sélective, le prix des prestations va connaître une hausse importante. Il importe que les collectivités s'attachent à améliorer la qualité de la collecte sélective pour faire baisser le taux de refus qui impacte directement le prix du traitement. La baisse de la TVA amortira légèrement cette hausse.
- Les tonnages d'emballages et de cartons devraient, quant à eux, augmenter encore, conformément aux politiques publiques de valorisation des déchets (report des OMr vers la collecte sélective).
- Les charges générales devraient être contenues et stables.
- L'impact de ces hausses sur les participations pourra être en partie amorti par la prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2020.

Pour l'avenir, l'objectif sera double, pour contenir la hausse des dépenses de traitement des déchets :

- Agir sur la production des déchets par des actions de communication auprès des habitants
- Mettre en œuvre la collecte séparative des biodéchets et leur traitement via des procédés moins onéreux que l'incinération, réfléchir à des moyens de valorisation des déchets tels que le CSR.

Dépenses d'investissement

Le remboursement des emprunts ayant permis le financement des différents investissements a débuté pour partie fin 2019, et atteint son taux plein en 2020. Il sera néanmoins compensé par les économies faites en matière de coûts d'exploitation.